

Les 1ers Entretiens Techniques du PRAPS

Termes de référence pour la préparation et l'organisation scientifique et technique de la conférence régionale

1. Contexte et Objectifs du Projet

a. Contexte et Justification

La Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme (octobre 2013) reconnaît le besoin profond d'interventions régionales bien coordonnées pour aborder les questions liées au pastoralisme au Sahel et identifient les priorités régionales pour traiter les opportunités et les défis correspondants. Le PRAPS (Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel) apporte une première réponse opérationnelle à la Déclaration de Nouakchott. Ce projet régional est mis en œuvre par le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad sous la coordination régionale du CILSS, la direction politique de la CEDEAO et de l'UEMOA, et en lien avec différents acteurs et partenaires régionaux représentés au sein du Comité technique régional (CTR). Il est financé par la Banque mondiale à hauteur de 248 millions de dollars. La mise en œuvre est prévue sur 6 ans (2015-2021). Il comprend 5 composantes (Santé animale, Gestion des ressources naturelles - GRN, Accès aux marchés, Gestion des crises pastorales, Gestion du projet et appui institutionnel). L'accent est mis sur les zones transfrontalières et les axes de transhumance.

Pour accéder au document de projet (en anglais):

<http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/05/24458993/africa-regional-sahel-pastoralism-support-project>

Au titre des fonctions de coordination du CILSS, il est notamment prévu que celui-ci apporte un appui technique spécialisé aux pays membres et favorise les échanges d'expérience sur des problématiques communes. En particulier, sur la base de ressources allouées par les pays participants au CILSS, ce dernier prévoit d'organiser chaque année une conférence technique de haut niveau pour guider les activités des planificateurs, managers et partenaires professionnels liés au PRAPS, à chaque fois sur un sujet différent. Les 1ers Entretiens Techniques du PRAPS (ETP) porteront sur « *La Gestion durable des pâturages dans le Sahel : stratégies, pratiques, gouvernance et promotion* ».

En effet, la composante 2 « GRN » du PRAPS touche notamment aux problématiques importantes et complexes d'accès et de gestion durable de l'hydraulique pastorale et de la ressource fourragère (pâturages et parcours) : cf. en annexe, description de la composante 2 du PRAPS. D'autres composantes, notamment celle sur la gestion des crises pastorales (étroitement liée à l'état des ressources en eau et en fourrages) ont également un lien direct avec ce thème, par exemple en matière de systèmes de suivi des ressources et d'alerte. Ces questions recouvrent des problématiques non seulement techniques, mais aussi stratégiques, de planification, d'organisation, d'intermédiation sociale, etc.

b. Objectifs du Projet d'ETP

- Partager les connaissances et les expériences en matière de stratégies et de pratiques relatives à la problématique de la gestion des ressources naturelles et pastorales de façon générale et, en particulier, sur *la Gestion durable des pâturages dans le Sahel*, avec les managers, coordinateurs et planificateurs du PRAPS et les professionnels opérant au niveau national et régional, ainsi que des parties prenantes et des partenaires du secteur.
- Favoriser une meilleure information des stratégies, de la planification, de la mise en œuvre, et du S&E des opérations du PRAPS dans les différents pays.

c. Publics/bénéficiaires ciblés

- Planificateurs, gestionnaires, parties prenantes et représentants professionnels concernés des pays du PRAPS,
- Partenaires internationaux et régionaux à un niveau technique (donateurs traitant du pastoralisme au Sahel, agences/institutions régionales et internationales spécialisées),
- Spécialistes d'autres continents ou régions d'Afrique (pour partager une expérience extérieure d'intérêt direct pour le Sahel), par exemple des acteurs associés au projet pastoralisme dans la Corne de l'Afrique,
- Participants potentiels de pays voisins dans le cadre du dialogue sur la mobilité transfrontalière entre les pays PRAPS et leurs voisins au sud.

2. Etendue du travail à réaliser

La logistique d'organisation de la conférence sera assurée directement par le CILSS compte tenu de son expérience dans ce domaine. En outre, le travail de communication générale sur l'évènement sera assuré par l'expert en communication recruté par le PRAPS-CILSS. Toutefois, organiser la conférence requiert un excellent niveau scientifique et technique tandis que, dans la période concernée, les promoteurs du PRAPS seront mobilisés sur le lancement des opérations de mise en œuvre. Par conséquent, l'organisation scientifique et technique de la conférence, et la préparation de documents résultants de celle-ci, seront confiées à un opérateur de haut niveau technique ayant une expérience avérée dans le domaine du pastoralisme.

C'est ainsi que le CILSS souhaite faire appel à un prestataire de service qualifié sur le plan scientifique et technique (GRN en zone Sahélienne) pour :

- préparer cette première édition des ETP, à travers notamment la production d'un document synthétique de référence sur le thème choisi (document de cadrage) ;
- organiser les sessions : notamment leur agencement, le choix des intervenants, etc... ;
- contribuer à l'animation de cette première édition des ETP pendant les sessions ;

- puis préparer des produits résultant des échanges tenus lors des ETP.

Format de la conférence:

- **De 100 à 150 participants.**
- **Lieu: Dakar, Sénégal.**
- **Trois jours, au cours de la 1ère semaine de février 2016.**
- Les ETPs seront organisés non pas en tant que conférence scientifique compte tenu du public ciblé et des résultats attendus, mais viseront toutefois un niveau technique élevé (i.e. avec notamment des contributions d'experts de haut calibre de la communauté scientifique, tout en apportant une perspective R&D¹) avec un accent sur le développement et les opérations. En particulier, ils viseront à « outiller » les acteurs du PRAPS dans le contexte de la mise en œuvre du projet. Les ETPs valoriseront particulièrement les connaissances tirées de l'expérience terrain, y compris d'autres régions/continents lorsque celles-ci sont pertinentes au contexte et aux défis du Sahel.

Domaines thématiques couverts: De façon générale, les ETPs traiteront des questions de GRN pertinentes au pastoralisme, y compris en zone agro-pastorale. Le terme «Pâturages» doit être compris au sens large (ressources fourragères). Enfin, alors que l'hydraulique pastorale pourrait justifier à elle seule une conférence, les 1ers ETPs traiteront de celle-ci plus spécifiquement dans sa relation à la GRN et dans la mesure où celle-ci affecte et organise la gestion des parcours/pâturages et des pratiques correspondantes.

Spécifiquement, il est proposé de traiter des problématiques suivantes :

- Stratégies d'intensification durable et de gestion des enjeux de productivité dans le contexte pastoral et agro-pastoral sahélien et saharien.
- Gestion intégrée de l'eau et des parcours et pâturages.
- Pratiques de gestion des terres de parcours et pâturages : état de l'art, y compris en lien avec d'autres activités comme l'agriculture, et avec la prévention/gestion des crises pastorales.
- Promotion de co-bénéfices émanant des services écosystémiques (GES, risques de catastrophes, biodiversité...).
- Prise en compte des questions économiques, sociales et institutionnelles.
- Approches en matière de planification et de gestion multi-sectorielle et participative, et de gouvernance locale de la GRN en relation avec le pastoralisme (y compris en termes de régulations - notamment sur les aspects fonciers et de mobilité - et de services d'appui).

¹ Autrement dit, dans la mesure du possible, une recherche appliquée/opérationnelle fortement ancrée en milieu pastoral et en appui direct aux pratiques de terrain et aux opérations.

- Outils de cartographie et de surveillance des ressources, y compris les systèmes d’alerte.

Compte tenu de la diversité des thèmes préconisés, certains pourront être regroupés tandis que certains thèmes pourront être traités à travers des sessions parallèles.

3. Livrables

a. Produits attendus

Au titre de la préparation des ETPs :

- Document de cadrage comme base pour les échanges lors des ETPs, au plus tard 5 semaines avant les ETPs pour la version avancée (draft final), et deux semaines pour la version définitive : il s’agit d’un document de synthèse technique de bonne facture d’une vingtaine de pages, faisant l’état des connaissances et pratiques sur la question dans la région (dans ses différentes dimensions, en particulier les problématiques listées ci-dessus), articulant l’état des principales les problématiques, incertitudes et controverses, et identifiant le cas échéant des innovations d’intérêt potentiel au regard de ces problématiques.
- Avant-projet détaillé de conférence, dans les 2 mois après la signature du contrat pour la version préliminaire et au plus tard 6 semaines avant la tenue des ETPs pour la version finale: celui-ci précisera notamment le programme, la problématique succincte posée pour chaque sujet porté à débat, la méthode proposée pour organiser les échanges (prévoir différents modes d’interaction), la liste des personnes invitées à intervenir ou contribuer, celle des autres participants, et les coûts prévisionnels associés à la mobilisation d’intervenants.
- Invitations, information et orientation des intervenants, et, en lien avec le comité scientifique et technique des ETPs que le CILSS et la Banque mondiale mettront en place, contrôle qualité de leurs projets de contribution à la conférence.
- Agenda/programme final de la conférence (élaboré en relation avec le CILSS et le spécialiste communication), au plus tard 3 semaines avant les ETPs.
- Une proposition de comité scientifique à valider par le CILSS et la Banque mondiale ;
- Une proposition de termes de références pour les appels à contribution (thèmes à couvrir, taille de la proposition etc.)

Pendant et autour des ETP :

- Facilitation/animation/synthèse des débats.
- Contribution technique aux produits/actions de communication (en termes de conseil, de contenu et de contrôle qualité en relation avec le Comité scientifique) en relation avec le responsable de la communication, pour l’élaboration de produits (articles, vidéos, communiqués de presse) et lors de la séance d’information pour les professionnels des médias.

Après les ETP :

- Série de notes de synthèse politiques et opérationnelles (dans les 30 jours et les 60 jours calendaires suivant les ETPs pour, respectivement, la version draft et la version finale): portant sur les thématiques traitées lors de la conférence et au nombre de 7 environ, elles viseront principalement à informer, chacune en fonction du sujet traité, les décideurs politiques, les planificateurs, les responsables professionnels, et/ou les acteurs opérationnels (responsables des services d'appui...), de manière pratique et opérationnelle.

b. Description des activités, services et processus

Sous la responsabilité directe du CILSS (en particulier le Coordonnateur régional du PRAPS ou son délégué) et en lien avec le CTR du PRAPS, la préparation et l'organisation des 1ers ETP seront confiées par contrat à un partenaire (« le consultant ») démontrant une capacité à organiser des événements similaires, et disposant de compétences techniques solides dans ce domaine spécifique (i.e. la GRN appliquée au pastoralisme en Afrique de l'Ouest et au-delà, d'un point de vue de la connaissance scientifique comme des pratiques techniques, sociales et économiques, des savoir-faire locaux, des modes d'appui, des cadres politiques et institutionnels, et des systèmes d'information et d'observation).

Il est prévu un temps de préparation de 3 à 5 mois.

Les tâches du consultant incluront notamment les points suivants:

- La préparation du document de cadrage sera basée essentiellement sur une revue de la bibliographie et le recueil d'information auprès de spécialistes et autres personnes ressources.
- Une réunion de démarrage associera, par vidéo/audio conférence, le consultant, le CILSS et les autres membres du CTR. Puis le consultant rendra compte au CILSS (Coordonnateur régional du PRAPS) de l'avancement du travail sur une base mensuelle. Dans la mesure du possible, ceci sera effectué au travers de réunions vidéo/téléphoniques mensuelles dédiées aux ETP du PRAPS.
- Hormis le cas échéant pour la réunion de cadrage et, bien sûr, la tenue des ETPs, il n'apparaît pas nécessaire au consultant de réaliser des voyages dans la région.
- Le consultant assurera l'ensemble de l'organisation scientifique et technique de la conférence, autrement dit tout ce qui ne relève pas de l'organisation purement logistique, du financement des intervenants et participants aux ETPs, et de la communication (hormis la contribution aux actions de communication qui nécessite la mobilisation d'une compétence technique - Cf. section « Livrables »). En particulier, il devra :
 - Identifier et recommander une liste d'intervenants pertinents pour les ETPs, les mobiliser et les orienter.
 - Assurer une fonction d'animateur, de modérateur et de synthèse de l'ensemble des échanges techniques durant les ETPs.

- Proposer un comité scientifique et technique des ETPs pour évaluer et valider le contenu des présentations et communications qui seront soumises par les intervenants.
- Par ailleurs, le consultant organisera et adaptera différents modes de communication entre participants durant la conférence de manière à favoriser l'interaction, le partage d'expérience et des débats constructifs (par exemple, à titre indicatif, un « market place » participatif, ou foire thématique aux outils de développement).

4. Contributions spécifiques du Client (CILSS)

a. Général

Le CILSS :

- Assurera l'organisation logistique de la conférence et mobilisera l'expert communication du PRAPS pour coordonner et mettre en œuvre les activités de communication autour de la conférence.
- Couvrira les frais relatifs à la participation d'intervenants lors des ETPs (hormis la participation du Consultant faisant l'objet de ces termes de référence).
- Organisera les visio/téléconférences dédiées aux ETP.
- Facilitera les contacts avec les équipes nationales et les partenaires du PRAPS.
- Coordonnera la revue des documents drafts et la synthèse des commentaires.

b. Echancier de paiements

- 20% à la signature du contrat.
- 40% à la remise par le Consultant et l'acceptation par le CILSS de l'avant-projet détaillé de conférence et du draft final de document de cadrage.
- 40% à la remise par le Consultant et l'acceptation par le CILSS des notes de synthèse politiques et opérationnelles..

c. Financement : PRAPS (CILSS sur financement de la Banque mondiale)

ANNEXES

Extraits du Project Appraisal Document du PRAPS

L'Objectif de développement du projet (PDO) vise à **«améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays du Sahel, et d'améliorer les capacités de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences.** " De cette façon, le projet proposé soutiendra l'amélioration de la productivité, la durabilité et la résilience des moyens d'existence pastoraux, comme une priorité dans la Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme.

(...)

Les principaux indicateurs du PDO sont: (...) (ii) les superficies où les pratiques de gestion durable des terres ont été adoptées à la suite du projet; (iii) la distance moyenne entre les points d'eau fonctionnels accessibles aux éleveurs transhumants et aux agro-pasteurs dans des zones ciblées; (...).

(...)

Composante 2: Amélioration de la gestion des ressources naturelles (GRN) (71,30 millions \$ US). Cette composante vise à renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés pastorales et agro-pastorales et sécuriser leur accès à ces ressources. Elle sera axée plus particulièrement sur les ressources en eau et pâturages, qui souvent s'étendent au-delà des frontières nationales. Les résultats à moyen terme à atteindre dans les zones ciblées sont une augmentation de la superficie sur laquelle les pratiques de gestion durable des terres ont été adoptées, une diminution des conflits graves sur l'accès aux pâturages, et une diminution de la distance moyenne entre les points d'eau fonctionnels accessibles aux éleveurs transhumants et agro-pasteurs dans les zones ciblées. Pour atteindre ces résultats, les zones en gestion conjointe seront augmentées, une plus grande proportion des conflits sera adressée aux mécanismes de médiation et de résolution des conflits, et le nombre de points d'eau fonctionnels dans les zones ciblées sera accru. Les femmes seront impliquées dans les activités de gestion des parcours naturels et elles bénéficieront également d'un meilleur accès à l'eau car elles passeront moins de temps à s'en procurer.

44. Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages. L'objectif global de cette sous-composante est de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles dans les zones arides et semi-arides du Sahel à travers la mise en oeuvre des pratiques de gestion concertée parmi tous les groupes d'utilisateurs et à différentes échelles (locale, nationale et au-delà). Ces interventions devraient contribuer à prévenir les conflits et renforcer la paix entre les communautés. Elles permettront également de promouvoir la macro et la micro-mobilité des troupeaux de bétail (qui constituent un facteur déterminant de la GRN durable dans les zones arides), particulièrement le long des couloirs de transhumance.

45. Parmi ces activités figurent : (i) l'élaboration, la négociation et la mise en oeuvre adaptable, à l'aide des approches participatives et axée sur la communauté, des plans concertés de GRN, surtout au niveau local et le long des couloirs de transhumance; (ii) la communication pour la sensibilisation à propos des cadres juridiques et des politiques relatifs à la transhumance transfrontalière, l'accès et l'utilisation des droits liés aux ressources naturelles et l'importance des comités locaux de gestion des ressources naturelles; (iii) la promotion de mécanismes de prévention des conflits et de règlement des différends

grâce à l'information et à la formation, ainsi que des plates-formes de consultation transfrontalière impliquant soit les communautés locales dans les zones cibles ou les intervenants et les responsables impliqués dans le sous-secteur national de l'élevage; et (iv) le renforcement des capacités des responsables et des communautés pastorales des pays participants pour le suivi d'indicateurs spécifiques des ressources naturelles qui sont importants pour le pastoralisme (par exemple, la santé des parcours naturels, les installations d'approvisionnement en eau, les feux de brousse et les flux de transhumance) et diffuser les informations et les outils d'aide à la décision.

46. La mise en oeuvre des plans de GRN au niveau local entraînera, entre autres activités, des travaux pour marquer 5 100 kilomètres de pistes pastorales et développer les aires de repos associées, faciliter la restauration des pâturages dégradés, développer des réserves de plus de 55 000 hectares de pâturage et permettra d'ouvrir des pare-feu. Elle exigera également un appui aux communes et communautés rurales — analyse, conseils, formation et forums en vue d'un partage d'expériences— afin de mettre en place et de renforcer les comités locaux de gestion et promouvoir des pratiques de gestion durable, des technologies et des innovations parmi les communautés pastorales. Le projet renforcera également les capacités connexes au profit des administrations locales et des services d'appui.

47. **Sous-composante 2.2: Gestion durable des infrastructures pour l'accès à l'eau.** Cette sous-composante reconnaît l'importance de l'eau pour le pastoralisme et l'ampleur des investissements nécessaires. S'appuyant sur les activités de planification et de consultation entreprises dans le cadre de la sous-composante 2.1, cette sous-composante comprendra: (i) la conception, la construction ou la réhabilitation de plus de 450 installations d'approvisionnement en eau en particulier le long des couloirs de transhumance; (ii) la mise en place et le renforcement des capacités des associations d'usagers de l'eau et des comités de gestion au niveau communautaire pour la gestion et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau (y compris les services d'appui au partage d'expériences et d'appui-conseil/à la formation); (iii) la formation du personnel d'entretien et des prestataires de services; et (iv) la fourniture d'une orientation pour l'élaboration de politiques et de stratégies (meilleures pratiques, orientations prioritaires, partage d'expériences, études et consultations).

48. **Les activités régionales** seront coordonnées par le CILSS. Elles comprendront: (i) un appui technique aux pays du PRAPS (relatif par exemple, aux systèmes de surveillance des ressources et aux engagements réglementaires pris au niveau régional); (ii) des efforts en vue de partager et d'évaluer les expériences (par exemple, en ce qui concerne le développement et la gestion des installations d'approvisionnement en eau, ou les pratiques innovantes et durables pour la gestion des parcours naturels); et (iii) des initiatives de formation conjointe (appui pour des Masters et formations de courte durée).